

Le mardi 10 mai 2016,

Vu les articles L.712-1 et L.712-3 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 10 MAI 2016

Extrait de procès-verbal n°1

François GERMINET soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le procès-verbal de la séance du mardi 29 mars 2016 ainsi que le procès-verbal de la séance du mardi 12 avril 2016.

Vote 1 : procès-verbal de la séance du 29 mars 2016

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Membres en exercice : 30

Membres présents et représentés : 28

Quorum : 15

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Vote 2 : procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2016

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

Membres en exercice : 30

Membres présents et représentés : 28

Quorum : 15

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le président de l'université,

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal crossbar, positioned over the text 'Le président de l'université,'.

François GERMINET